

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JEAN-PAUL POISSON

**Besoins et offres de personnel notarial de 1939 à 1984 d'après les annonces du « Journal des notaires ». Études de sociologie et de statistique sur le notariat - II**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 127, n° 1 (1986), p. 44-53

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1986\\_\\_127\\_1\\_44\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1986__127_1_44_0)

© Société de statistique de Paris, 1986, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

**BESOINS ET OFFRES DE PERSONNEL NOTARIAL DE 1939 A 1984  
D'APRÈS LES ANNONCES DU « JOURNAL DES NOTAIRES »  
Études de sociologie et de statistique sur le Notariat-II**

Jean-Paul POISSON

DEUXIÈME PARTIE (1)

● *Année 1949 (4 premiers mois) :*

Les 8 numéros de cette période comportent 68 annonces de notaires, correspondant à 74 demandes et 93 de clercs correspondant à 95 offres.

Les demandes peuvent être classées comme suit : 13 correspondent à des clercs de haute qualification, 41 de moyenne, 10 de faible, 6 à du personnel de caisse, 4 de secrétariat. Elles concernent 6 postes offerts à des femmes (1 clerc, 1 clerc aux actes courants, dactylo, comptable, 1 comptable taxateur ou dactylo, 3 sténo-dactylos).

La répartition des demandes, faite souvent par classement à base d'accords syndicaux (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> catégories, ...) rend le classement par fonctions difficile. On peut noter seulement que les classifications successorales seules sont au nombre de 9 et associées à d'autres qualifications de 9 également, celles dévolues aux seuls actes courants à 6.

Des avantages sont proposés dans 34 cas. L'insistance est mise sur la question du logement, présent dans 17 occurrences (logement assuré : 11, logement indépendant : 1, pavillon avec jardin : 1, logement pour célibataire : 1, logement pour clerc marié : 1, possibilité de logement : 1, convient à célibataire, une chambre libre : 1), soit moitié des cas; elle est mise sur la stabilité du poste et l'agrément de la situation de l'Étude dans 11 autres (place stable : 5, résidence très agréable : 2, région non sinistrée : 2, résidence très agréable à 45 km de Paris : 1, excellente étude rurale : 1); les possibilités professionnelles et de salaire sont assez peu présentes (susceptibles de succéder : 2, avec mention dans un des cas de condition matrimoniale possible, pour clerc susceptible de s'intéresser à comptabilité, tous actes et réception de la clientèle suivant ses désirs : 1, situation d'avenir : 1, appointements en rapport : 1, même à titre temporaire : 1) et représentent 6 cas.

Des exigences sont formulées 27 fois. Elles portent essentiellement sur la disponibilité et les références, caractères présents dans 13 cas : références (ou sérieuses références) exigées : 2, urgent ou pressé : 4, libre de suite : 2, dates (pour le 1<sup>er</sup> avril ou le 1<sup>er</sup> mai) : 3, offres par lettre : 1, courte période (3 semaines), susceptible de revenir éventuellement dans l'année : 1; la mention de célibat, présente 5 fois, et celle de l'âge (25 ans environ) présente une fois, peuvent être en grande partie considérées comme répondant à une préoccupation du même ordre. Les qualifications professionnelles complémentaires, à l'exception de la dactylographie présente 6 fois (dactylo si possible : 3, dactylo : 2, sténo-dactylo si possible : 1), ne sont qu'au nombre de 2 (diplômé notaire si possible, bretonnant si possible).

1. La première partie de cet article a paru dans le Journal de la Société de statistique de Paris, tome 126, n° 4, 1985.

Journal de la Société de statistique de Paris, tome 127, n° 1, 1986.

11 notaires se domicilient au Journal. La situation de l'Étude est connue pour 64 annonces : 7 à Paris, 5 en banlieue proche (2 à Gonesse, 1 à Neuilly-sur-Seine, 1 à Pantin, 1 en banlieue de Paris), 2 Outre-Mer (Saigon et Rabat). Les 50 annonces provinciales se répartissent comme suit : Ajaccio, Angers, Arras, Audierne, Basses-Alpes, Balleroy, Beaune-la-Rolande, Crocq, Cusset, Dieppe, Estrée-St-Denis, Fougerolles-du-Plessis, Givry-en-Argonne, Granville, Gien, Gravelines, Lavelanet, Le Chesne, Le Faou, Le Quesnoy, Le Cateau, Liancourt, Limoges, La Ferté-Milon, Lunéville, Joué-lès-Tours, Meaux, Melun, Montbéliard, Montargis, Orbec-en-Auge, Périgueux, Péronne, Pontivy, Pontorson, Préaux, Pont-Levoy, St-Arnoult, St-Florentin, St-Flour, St-Galmier, Vaison-la-Romaine, Valenciennes, notaire rural Cour d'Amiens, notaire rural Centre-Ouest, notaire Sud-Ouest, chef-lieu de canton Somme, ville de Moselle, villes de l'Ouest (2). On remarque une assez grande dispersion, mais le Midi semble sous-représenté.

Les 12 annonces concernant l'agglomération parisienne (16,21 % de leur total) se répartissent comme suit : 2 caissiers-taxateurs, 1 comptable-taxateur, 1 comptable clients et valeurs (soit 4 pour le personnel de Caisse), 1 principal clerc, 1 clerc liquidateur expérimenté, 1 très bon liquidateur, 1 clerc liquidateur bien au courant, 1 clerc expérimenté, 1 bon 2<sup>e</sup> catégorie, 1 clerc de 2<sup>e</sup> catégorie, 1 jeune clerc; aucun personnel de secrétariat n'est demandé; tout laisse supposer que celui-ci est essentiellement recruté dans le monde extérieur au notariat ou par relations des secrétaires en place, les candidates éventuelles à un poste de dactylo n'étant pas réputées lire les revues notariales.

Les 95 offres de clerks sont mal classables par type de compétence offert (par exemple; 21 demandes de place, sans plus de détails, 6 de première catégorie, 13 de 2<sup>e</sup> catégorie, 3 de 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie, 9 de 3<sup>e</sup> catégorie, 1 de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> catégorie, etc.). L'encadrement est représenté 20 fois : 6 collaborateurs avec promesse de cession, 3 gérants ou principaux, 4 places pour seconder le notaire (et éventuellement lui succéder dans 3 d'entre ces cas), 2 suppléants ou gérants, 1 principal, 1 poste important, 1 principal ou 1<sup>re</sup> catégorie, 1 hors rang ou remplaçant, une substitution pendant les vacances); aucune offre ne concerne spécifiquement le seul domaine successoral, 4 font référence aux seuls actes courants. Quatre personnes du sexe féminin font des offres (une comptable-taxatrice ou dactylo, 3 sténo-dactylos). Une offre concerne exclusivement les Services de caisse (caissier-comptable) et 2 en combinaison avec d'autres fonctions (1 caissier-comptable ou clerc aux actes courants d'une part, la comptable-taxatrice ou dactylo susvisée d'autre part).

Les offreurs de services se domicilient au Journal dans 88 cas. Leur adresse est cependant connue 9 fois : Aveyron, Calvados, Côtes-du-Nord, Dordogne, Gironde, Manche, Oise, Seine (Courbevoie), Vendée; l'agglomération parisienne est donc présente une seule fois.

L'âge des candidats est indiqué dans 60 cas; l'âge médian est de 26 ans, l'écart interquartile de 10 ans (24 à 34 ans); les 3 valeurs extrêmes les plus basses sont de 21 ans, les 3 plus élevées de 45, 53 et 58 ans. La durée du stage est portée dans 45 cas; la durée médiane est de 5 ans 1/2, l'écart interquartile de 8 ans (de 2 à 10 ans); les 2 valeurs extrêmes basses sont de 1 an 1/2, les plus hautes sont 20 et 22 ans; dans quelques cas il y a eu des occupations professionnelles dans des domaines connexes (par exemple un clerc a fait un stage de 2 ans dans le notariat mais a été 5 ans dans l'Administration de l'Enregistrement). L'âge maximal possible d'entrée dans la profession est calculable dans 34 cas; l'âge médian est de 20 ans, l'écart interquartile de 4 ans (de 18 à 22 ans), les 2 valeurs extrêmes les plus basses sont 13 et 16 ans, les plus hautes 25 et 29 ans.

Les clerks font part d'éléments qu'ils estiment favorables à l'obtention du poste recherché dans 193 cas. Comme déjà en 1943 l'insistance est mise d'abord sur les diplômes universitaires et professionnels (51 fois) et sur le bloc représentant 54 occurrences qui réunit les données de compétences complémentaires (31), l'expérience pratique (14) et les fonctions actuelles (9); avec un total comparable (52) viennent les données sur la disponibilité (43) et les références (9); enfin sont énumérées les caractéristi-

ques de sérieux des candidats ou qui leur paraissent susceptibles d'attirer la sympathie (36). L'énoncé de détail de ces données va suivre.

*Diplômes* : diplômés notaire (5) dont 1 de la Chambre de Paris (fait que l'annonceur tient évidemment à signaler), notaires ayant cédé (3), diplômés notaire et licenciés en droit (2) dont 1 est ancien notaire et d'excellente présentation, diplômés notaire et capacitaires en droit (2), diplômé notaire et principal d'une étude de province (1), formant un total de 13 diplômés notaire; licencié en droit, diplômé 1<sup>er</sup> clerc et diplômé d'École de notariat : 1; licenciés en droit : 4; diplômé 1<sup>er</sup> clerc et licencié en droit : 2; diplômé 1<sup>er</sup> clerc et diplômé d'École de notariat : 1; diplômés d'École de notariat (dont 2 mentionnent qu'il s'agit de celle de Paris) : 5; capacitaine en droit et diplômé de l'École polytechnique de notariat : 1; diplômés 1<sup>er</sup> clerc et capacitaires en droit : 5; études secondaires, capacitaine en droit, École polytechnique de notariat et diplômé 1<sup>er</sup> clerc : 1; capacitaires en droit : 2; diplômé de l'École polytechnique de notariat : 2; diplômés 1<sup>er</sup> clerc : 9; première année de licence en droit : 2; brevet supérieur : 1; bonne instruction : 1. *Expérience* : stages (l'un de 5 ans dont 4 à Paris, l'autre de 6 ans à Paris) : 2, principal clerc d'une Étude de grande ville ayant suppléé : 1, 12 ans de pratique dans la même Étude rurale : 1, 6 ans de stage effectif : 1, 22 ans de pratique de la sténo-dactylo : 1, sachant conduire une Étude : 1, clerc unique dans un gros centre rural : 1, grande pratique des actes courants et formalités, habitué à la réception de la clientèle : 1, liquidateur actif habitué à la réception de la clientèle; 1, capable de gérer une Étude : 1, ex-principal clerc et liquidateur, rompu aux affaires : 1, habitué à la réception de la clientèle : 1, très au courant des sociétés : 1. *Fonctions occupées au moment de l'annonce* : Comptabilité : 3, clerc unique : 2, actes courants et successions : 2, principal dans grande ville : 1, principal clerc professionnel, seconderait titulaire âgé : 1. *Disponibilité* : célibataires : 18, mariés sans enfants : 3, libres de suite : 10, libres 1<sup>er</sup> avril (1), 1<sup>er</sup> mai (1), 1<sup>er</sup> juin (1), août-septembre (3) : 6, libres d'obligations militaires : 4, accepte place temporaire : 1, France ou colonies : 1 (éventualité que nous n'avons vu formuler qu'une fois). *Propositions de références* : excellentes références : 2, sérieuses références : 5, références : 2. *Aptitudes complémentaires* : dactylos : 22, bons dactylos : 3, dactylo avec machine : 1, permis de conduire : 1, bretonnant : 1, susceptible de taxer : 1, connaissance particulière de la langue italienne : 1, pouvant seconder patron d'étude rurale ou petite ville : 1. *Caractères sympathiques et de sérieux* : Très actifs : 3 (pour l'un, il s'agit d'un homme de 58 ans voulant compenser par cette indication la mention de son âge; l'un des 2 autres a 45 ans), actif : 1, veuf de 50 ans : 1, fils de notaire : 1, actuellement greffier de paix : 1, très sérieux : 1, sérieux, actif, solide instruction et droit : 1, région indifférente : 11, mariés : 12, marié et ayant 3 enfants : 1, accepterait condition matrimoniale : 1, sérieuse, active, correcte et ponctuelle : 1 (candidate).

Les exigences ou souhaits formulés par les clercs sont au nombre de 109. La moitié (54) concerne des préférences régionales. L'Ouest (10), auquel s'ajoutent le Sud-Ouest (6) et même la Vallée de la Loire (3), vient nettement en tête des provinces demandées; le Sud-Est est moins présent qu'on ne l'attendrait (4); Sud-Est et Sud-Ouest sont cependant demandés en outre indifféremment dans 3 cas; l'Est est très loin d'être exclu des demandes (6 cas); les régions lyonnaise et du Nord sont demandées 2 fois, les régions alpine, toulousaine, parisienne et Centre une fois chacune. Paris et sa banlieue sont demandés 6 fois (avec des précisions dans certains cas : banlieue proche, banlieue ouest); la région parisienne se trouve associée en outre plusieurs fois (5) à d'autres régions (Paris ou Sud-Est; région parisienne ou Sud-Est; banlieue de Paris ou province; région parisienne, Ouest ou Centre-Ouest; Anjou, Paris ou banlieue). Il peut arriver qu'il y ait une exclusion seule : toutes régions, sauf Bretagne. Le caractère urbain ou rural du poste recherché est marqué indépendamment des conditions de localisation régionale dans 9 cas (étude rurale : 4, étude rurale ou de petite ville : 2, petite étude de ville : 1, étude de petite ville avec possibilité de reprise ultérieure : 1, forte étude rurale : 1). Les exigences sur les caractères généraux de la situation apparaissent 18 fois, dont 15 consistent en la demande d'une place stable, une où il y ait possibilité d'avancement, une autre indifféremment dans une Étude ou un Cabinet

d'affaires, une dernière porte sur un poste temporaire bien rétribué; les candidats n'attirent que 2 fois l'attention sur l'urgence de leur demande; par contre ils demandent 12 fois l'assurance d'un logement. Le désir de progrès professionnels et des moyens de celui-ci est présent dans 7 cas : 1 mention du désir de se perfectionner; 1 demande de poste en vue de formation; 3 mentions du désir de s'instruire; 1 candidat demande un poste dans une étude rurale de préférence où il pourra s'instruire en vue de l'examen de 1<sup>er</sup> clerc et 1 autre désirant s'instruire en vue de l'examen de notaire recherche une Étude où soit libre l'inscription de 1<sup>er</sup> clerc (que l'on doit avoir occupée le temps nécessaire, rappelons-le, pour pouvoir s'inscrire à l'examen de notaire). Enfin, un ancien notaire ne pratiquant plus depuis plusieurs années désire reprendre le courant en vue de postuler ultérieurement une place importante telle que principal, dans la même Étude ou non.

● *1984 (4 premiers mois) :*

Les 8 numéros de cette période comportent 53 annonces de notaires correspondant à 58 demandes et 26 offres de clercs.

On assiste à un renversement d'ordre géographique car, parmi les demandeurs, les notaires de Paris et sa banlieue sont devenus majoritaires (37 sur 56); quant aux 16 notaires provinciaux, s'ils se répartissent sur 13 départements, dont plusieurs sont d'ailleurs proches de l'agglomération parisienne (3 dans l'Oise, Seine-et-Marne, les autres étant : Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Calvados, Côtes-du-Nord, Côte-d'Or, Ille-et-Vilaine, Loiret, Nord, Pyrénées-Atlantiques, Saône-et-Loire, Seine-Maritime), ceux de la moitié sud de la France ne sont qu'au nombre de 3. Sur les 58 demandes notariales, 22 portent sur des clercs (plus 1 pour un Groupement notarial d'aide au logement, assimilée à un poste de clerc hors rang), 19 sur du personnel de secrétariat, 14 sur du personnel de caisse; s'y ajoute une demande d'inspecteur adjoint de comptabilité pour une collectivité territoriale notariale. Les demandes de clercs peuvent être considérées, autant que le peu de détails fournis permette d'en juger, comme correspondant à 7 clercs très qualifiés, 10 moyennement qualifiés et 5 peu qualifiés; la connaissance de la dactylographie est encore demandée pour les clercs dans 6 cas malgré le développement des services de secrétariat et des méthodes modernes de dictée et de traitement de texte (dans un cas, pour un clerc aux successions, il est même précisé « très bon dactylo »); on relève l'apparition d'un « négociateur » correspondant à la tentative contemporaine du notariat d'étendre vers l'amont son activité immobilière pour lutter contre la diminution du volume des affaires due à la situation économique. Le personnel demandé pour le service de caisse est le suivant : 4 caissiers comptables, 3 comptables taxateurs, 2 caissiers (ou caissières) taxateurs, 1 comptable ou caissier taxateur, 2 employés comptables (dont 1 dactylo), 1 clerc de 3<sup>e</sup> catégorie dactylo pour être comptable-taxateur (une formation de clerc est utile à la bonne qualité du travail de comptable-taxateur), une secrétaire notariale ayant une bonne connaissance de la taxe; on notera incidemment que de tels éléments d'annonces, indépendamment de leur caractère d'unité de base d'une étude quantitative, fournissent de précieux éléments d'atmosphère pour la connaissance concrète de la vie des Offices notariaux; on trouve ici par exemple que le candidat à un poste de comptable chez un notaire du centre de Paris devra soit écrire soit téléphoner entre 20 h 30 et 22 h; on voit, par cet horaire, qu'il s'agit certainement de laisser dans l'ignorance les employés de la Caisse; le numéro fourni pourrait être celui du domicile du caissier désireux d'embaucher un comptable pour remplacer immédiatement ou progressivement un collaborateur en fonctions dont il n'est plus satisfait. La demande en personnel de secrétariat porte sur 9 secrétaires notariales, 3 secrétaires sténo-dactylo qualifiées, 1 secrétaire confirmée sténo-dactylo, 1 secrétaire qualifiée pour le service des formalités, 1 secrétaire sténo-dactylo notariale pour le service des successions, 2 sténo-dactylos, 1 opératrice de traitement de texte, 1 expéditionnaire; on relève l'apparition, avec le développement rapide de l'équipement des Offices en matériel de traitement de texte, d'une demande d'opératrice en cette matière (bien que l'essentiel des besoins soit pourvu par des stages de formation des personnels déjà en place). La

moitié du personnel de caisse demandé l'est par les notaires de l'agglomération parisienne (il s'agit d'un caissier et d'une caissière taxateurs, d'un caissier et d'une caissière comptables, de 2 comptables taxateurs et d'un aide-comptable). Les 19 postes de secrétariat et assimilables sont tous demandés pour la région parisienne. On peut émettre l'hypothèse que, d'une part le développement de cette demande correspond à une augmentation de la spécificité notariale attendue du personnel de secrétariat des Offices modernes, qui rend plus difficile le recrutement par relations ou dans la masse disponible des sténo-dactylos non spécialisées et porte à l'utilisation plus grande du support des organes de presse professionnels, ainsi qu'au développement de la bureautique qui tend au remplacement des clercs les moins qualifiés par les machines et leurs servantes dans les activités notariales simples, d'autre part que ce processus étant moins avancé dans les petites villes et les campagnes comme le recrutement local par relations personnelles plus facile, ce recours au *Journal* y est moins utile qu'à Paris.

Malgré les lacunes signalées plus haut sur le peu de détails quant aux postes proposés portés dans les annonces de cette année, les renseignements complémentaires sur les exigences des annonceurs et les qualités qu'ils attendent contiennent quelques éléments d'éclairage supplémentaires. Les exigences de forme pour le contrôle de l'embauche se sont multipliées par rapport aux échantillons précédents; 56 sont énoncées ici : pour permettre un premier contact téléphonique le numéro est fourni 25 fois; dans 4 autres il est mentionné « écrire avec curriculum vitae et/ou téléphoner »; autres modalités fixées : écrire avec curriculum vitae, dans 10 cas (pour 6 il est précisé que la lettre doit être manuscrite), rendez-vous préalable : 1, rendez-vous avec le principal : 1, écrire avec références : 1, offre manuscrite : 1, offre manuscrite et prétentions : 1, lettre manuscrite, curriculum vitae avec photo et références exigées, pour un caissier : 1; dans 9 cas le notaire s'est domicilié au Journal. La destination de l'emploi des clercs se manifeste dans 11 cas; elle consiste en 4 postes d'encadrement (collaborateur direct du notaire; pour seconder le notaire; poste de responsabilité; apte à suivre les dossiers, recevoir la clientèle, responsabilité), 1 pour le service des successions (2 autres, bien que non explicités, s'y rapportent certainement), 3 pour les actes courants, 3 mixtes (2 pour les actes courants et successions, 1 pour tous actes). Les qualités demandées concernent la compétence (8 cas : grande expérience de la rédaction des actes courants (2 fois), confirmé, expérimenté, compétent, expérience de la clientèle, connaissances, connaissance de l'expertise) et le désir d'initiative (5 cas : dynamique (3 fois), apte à prendre responsabilités, initiative) auquel on peut ajouter celui de progresser (1 cas); la possibilité de se libérer rapidement est mentionnée seulement 2 fois). Des avantages sont mis en avant 7 fois : les facilités de transport viennent 3 fois (25 minutes de Paris, proximité immédiate du métro, R.E.R.) et diverses modalités de la sécurité 4 fois (situation stable : 2 cas, logement assuré : 1, possibilité d'avancement : 1). Pour le personnel de secrétariat, il est dit dans 1 cas que c'est pour le traitement de texte, dans un autre qu'il s'agit d'un remplacement pour les 3 mois d'été; les qualités, demandées 3 fois, sont relatives à la compétence (confirmées : 2, expérimentée : 1); les avantages annoncés sont ceux de l'économie de temps (près gares, près gare S.N.C.F., horaires variables). Pour le personnel de caisse la connaissance de l'informatique a pris une très grande importance, étant mentionnée 7 fois sur les 12 demandant des qualités citées (connaissance de la méthode du Centre notarial d'informatique : 5 fois, dont 1 fois avec la spécification de Digital; formation gestion et informatique : 1; bonne connaissance de la comptabilité générale et informatique : 1); l'urgence est signalée 4 fois (urgent : 3, très urgent : 1); l'âge enfin l'est une fois (30-35 ans). Les avantages mentionnés se rapportent à l'avenir (situation d'avenir si capable : 2, situation stable et d'avenir si capable : 1), à la possibilité de logement (1) et aux horaires variables (1).

Sur les 26 offres de salariés, 3 émanent de personnel de caisse (1 caissier-comptable ayant 20 ans de pratique, une comptable non taxatrice dactylo de 49 ans, une comptable taxatrice ayant 10 ans d'expérience et connaissant l'informatique) et 2 de secrétaires notariales (dont une a 17 ans de pratique). En ce qui concerne les 21 clercs, 13 peuvent être classés dans les hautement qualifiés : 2 candidats à l'administration d'Études (l'un a 41 ans et 20 ans de pratique, l'autre a 43 ans), 6 clercs hors-rang,

2 cadres, 1 poste à responsabilité, 2 sous-principaux ou clercs hors rang; 3 sont moyennement qualifiés (clerc aux formalités, 1<sup>re</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> catégorie), 4 assez peu ou pas (2 stagiaires de 23 ans; 3<sup>e</sup> catégorie; classement et courses); 1 se borne à demander un emploi, un autre accepterait toutes propositions. 9 des candidats sont du sexe féminin : 4 clercs (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> catégorie, clerc stagiaire), 2 comptables dont 1 taxatrice, 2 secrétaires notariales, une jeune fille pour classement et courses. 18 candidats se domicilient au *Journal*, un autre tout en s'y domiciliant donne un numéro de téléphone, 1 se domicilie dans une Agence spécialisée, 4 donnent un numéro de téléphone et 2 seulement leur adresse personnelle.

L'âge des candidats est porté dans 14 cas; l'âge médian est de 39 ans 1/2, avec un écart interquartile de 18 ans 1/2 (de 28 à 46 ans 1/2); les 2 valeurs les plus basses sont à 23 ans, les plus élevées 50 et 53 ans; l'âge moyen est de 37 ans et 7 mois; il monte à 38 ans et 4 mois avec l'élimination des 3 femmes dont l'âge est connu. La durée de la pratique ou du stage est mentionnée 9 fois; la durée moyenne est de 15 ans et 3 mois; elle monte à 19 ans et 2 mois après l'élimination des 3 femmes. L'âge maximal possible d'entrée dans la profession est calculable dans 6 cas; il est en moyenne de 22 ans et 2 mois (il tombe à 21 ans et 8 mois après expulsion de la seule femme dont les âge et durée de stage sont indiqués).

Les candidats font part en leurs annonces d'éléments qu'ils estiment favorables à l'obtention du poste recherché dans 52 cas. L'insistance est mise sur les diplômes universitaires et professionnels, mentionnés 17 fois (3 licenciés en droit, dont 1 avec un D.E.S. de droit privé et 1 autre avec certificat de maîtrise de droit privé; 1 licencié en science économique avec maîtrise de droit, diplômé du Centre Supérieur d'Études notariales (3 valeurs); 2 maîtres en droit (dont un de droit privé); 6 diplômés notaires, dont 2 sont d'anciens notaires et 2 précisent l'un que son diplôme est de 1982, l'autre qu'il l'est selon le nouveau règlement; 4 anciens élèves d'Écoles de notariat (un précise qu'il s'agit de celle de Rennes et un autre qu'il est major de celle de Montpellier; 2 précisent qu'ils sont aussi diplômés 1<sup>er</sup> clerc); 1 enfin est ancien élève du Centre notarial de formation, C.N.F.I.P.), sur l'expérience pratique, mentionnée 13 fois (2 caissiers-comptables connaissant les méthodes du Centre notarial d'informatique; 1 habitué des dossiers complexes et de la réception des clients et un autre habitué à la réception de la clientèle; 1 clerc à tous actes courants, dactylo si besoin est, et un autre ayant l'expérience des actes courants; 1 spécialiste du droit international privé et un autre du droit des affaires; 1 clerc connaissant l'informatique et un autre ayant eu une subvention du Conseil Supérieur du Notariat pour un stage; 2 clercs dactylos) et sur les fonctions actuelles, mentionnées 3 fois (1 ancien principal et 2 principaux dont 1 a 25 ans d'expérience); viennent ensuite, avec un poids comparable (17), les renseignements sur la disponibilité immédiate et durable et sur les références (célibataire : 1, région indifférente : 6 (l'un d'entre eux mentionne que la durée l'est également), libre immédiatement (3) ou rapidement (2) : 5, dégagé d'obligations militaires : 1, étudierait toutes propositions : 3, accepterait contrat à durée variable : 1, sérieuses références : 1); un autre mentionne qu'il est licencié économique, ce qui vaut à la fois pour attirer la sympathie et montrer qu'il peut être disponible sans délai.

Les exigences ou souhaits formulés par les clercs sont au nombre de 18. Comme en 1949 les localisations géographiques en forment la moitié (9). Paris et sa région viennent largement en tête avec 5 demandes plus une en alternative avec d'autres régions; on relève en effet (outre Paris, région parisienne ou toute ville universitaire et Ile-et-Vilaine, Manche ou Paris) : Paris et sa région, Paris ou ligne S.N.C.F. Paris-Chartres, Paris ou banlieue St-Lazare, Paris, proximité des gares Montparnasse ou Invalides; cette situation et les exigences même plus détaillées contenues dans ces annonces ne sont que partiellement dues à la féminisation de celles-ci, puisque 2 seules de ces exigences émanent de femmes. Les 2 régions de province demandées sont, outre le mixte susvisé, le Cher et l'Indre d'une part, la région de Bourg, Rhône-Alpes, Deux Savoies d'autre part; cette dernière est assortie du désir que ce soit dans une petite ou moyenne Étude. Les questions d'avenir professionnel et de durée de l'emploi viennent ensuite, avec 3 occurrences (stabilité : 3, durée de 3 ans avant retraite : 1, poste de clerc stagiaire pour préparer l'examen de 1<sup>er</sup> clerc : 1), puis le besoin de rôle effectif de cadre (2 cas : administration d'Étude;

gérance, remplacement, réorganisation d'Étude) et l'assurance de la souplesse dans la demande, pouvant amener à sortir de la profession (2 cas également : le cas échéant, banque, société de crédit ou autre; étudierait toutes propositions).

● *Autres demandes et offres :*

Pendant les périodes étudiées le *Journal des notaires* a publié des annonces d'autre nature que celles examinées plus haut, et notamment des demandes et offres d'offices, l'accession aux fonctions notariales fournissant un des débouchés normaux de la formation du jeune clerc; nous avons analysé ce type d'annonce, surtout sous son aspect « condition matrimoniale », c'est-à-dire lorsque l'accession à l'Office est conditionné par le mariage avec la fille du titulaire, dans la Communication énoncée au début du présent travail <sup>(1)</sup>. Nous nous bornerons donc à rappeler ici que cet aspect d'offres et demandes de situations dans la profession doit être conservé en l'esprit pour l'interprétation des données qui précèdent; signalons seulement que les 4 premiers mois de 1939 comportent 9 demandes d'achat d'Offices (dont 1 avec acceptation de condition matrimoniale) et 7 offres de vente (dont 2 avec condition matrimoniale), soit une moyenne de 0,87 demande par numéro de Revue pour les demandes et de 0,75 pour les offres; les 4 premiers mois de la guerre n'ont vu fin 1939 et début 1940 qu'une demande et une offre publiées; le dernier semestre de 1940 a vu 3 demandes (dont une où est accepté le principe d'une condition matrimoniale) et une offre. En 1943 il y eut 19 demandes d'offices, 24 offres (auxquelles s'ajoute, outre une Étude d'huissier offerte à la vente dans cet organe de notaires, une proposition inhabituelle d'échange d'un Office notarial contre un domaine ou une maison); une demande mentionnait la possibilité d'une condition matrimoniale; étaient en outre offerts un Office d'Avoué et un Greffe de Paix; la moyenne de demandes d'Offices par numéro est alors de 0,83; elle est de une pour les offres. Dans les 4 premiers mois de 1949 il y a eu 22 demandes et 19 offres, soit une moyenne par numéro de 2,75 demandes et de 2,37 offres d'Offices. En 1984, il n'y a plus dans les 4 premiers mois que quatre demandes d'Offices contre 17 offres (dont 2 s'appliquent à des participations dans des sociétés titulaires d'Études), soit une moyenne de 0,50 demande et de 2,12 offres par numéro, déséquilibre vraisemblablement en rapport avec la mauvaise conjoncture économique-politique du notariat alors régnante. On voit dans les variations sus-exposées le rôle d'indicateur très fin de ces annonces d'offres et demandes d'Offices quant au senti et au vécu par la profession des répercussions sur elle de la situation de la société globale; la statistique des cessions d'Offices effectivement réalisées est à la fois beaucoup moins révélatrice et beaucoup plus tardive.

On relève également pour l'ensemble des périodes étudiées 11 offres de situation à des personnes de formation notariale émanant de Sociétés fiduciaires, Services juridiques de sociétés commerciales ou Cabinets d'affaires (3 en 1939, 2 en 1943, 3 en 1949, 3 en 1984); 5 clercs seulement cherchent des situations hors de la profession, dans des Cabinets d'affaires (en 1939, 1940, 1943 et 2 en 1949); 2 d'entre eux sont principaux, un autre diplômé notaire et clerc liquidateur à Paris, un troisième diplômé notaire, licencié en droit et rompu aux affaires. Outre 5 annonces de type marginal (un notaire qui offre en 1949 de faire faire par sa dactylo, pour laquelle il n'a sans doute pas une charge de travail suffisante, tous travaux à la machine; un clerc de notaire « ayant des loisirs » qui en 1939 cherche un travail complémentaire de secrétaire ou de gérant de fortune; un licencié en droit et H.E.C. qui propose en 1949 de faire des travaux de rédaction et de copie; une jeune fille qui en 1943 cherche un travail de bureau 2 ou 3 soirs

1. On citera comme exemples d'annonces avec conditions matrimoniales en 1939 (mais en dehors des 4 mois étudiés plus haut) celles d'un diplômé notaire « désirant se marier et s'installer cherche étude rurale à reprendre... » et d'un père qui « pour mon fils, 23 ans, libéré du service militaire, diplômé d'École de notariat, stage terminé, bon avoir, désire entrer en relation avec notaire pour cession ultérieure avec condition matrimoniale »; dans le sens contraire l'offre d'un notaire de campagne en Haute-Loire, qui « céderait dans 2 ou 3 ans, condition matrimoniale (jeune fille 18 ans). Écrire à... » (suivent les nom et adresse d'un notaire qui est soit le père, soit peut-être un confrère interposé).



par semaine de 19 à 21 h, et un notaire qui propose en 1940 de suppléer un confrère de la même région empêché d'exercer), les offres proviennent de 3 dactylos (dont 1 clerc, pour raison de santé), au courant du travail notarial demandant à faire à la maison des expéditions ou autres travaux et de 9 clercs, tous très qualifiés (principal, très bon liquidateur, liquidateur actif rompu aux affaires, ancien liquidateur licencié en droit,...), qui proposent de faire à domicile des liquidation-partages; plusieurs offrent accessoirement d'autres travaux (sociétés notamment); ces offres correspondent encore à l'époque étudiée à un besoin certain; l'établissement d'un important partage, pouvant demander plusieurs semaines de travail suivi, parfois plus, est très perturbateur pour un Office petit ou moyen où le personnel ne suffit qu'à la tâche courante et n'a éventuellement pas la compétence nécessaire pour un travail long et assez peu fréquent; occasionnellement ce besoin apparaît pour d'autres actes (règlement de co-propriété important, partage de société de construction par exemple); ces travaux effectués généralement à l'extérieur de l'étude n'étaient donc pas exceptionnels jusqu'à une date récente; ils tendent aujourd'hui à changer de nature et à être pris en charge par des Organismes corporatifs d'assistance; les 9 offres sus-énoncées se répartissaient comme suit : une en 1939, une en 1940, six en 1943, une en 1949.

#### ● *Conclusions provisoires*

Le travail qui précède porte sur des échantillons trop faibles pour permettre de tirer dès à présent des conclusions définitives. Il nous paraît suffire cependant à montrer l'intérêt de l'utilisation de l'étude statistique des annonces des journaux professionnels pour la connaissance du milieu social des notaires, de leurs clercs et autres collaborateurs ainsi que des relations entre eux. Si la multiplicité des données obtenues sur de trop faibles échantillons aboutit souvent pour chacune d'elles à des valeurs insuffisantes pour nous permettre de les intégrer dès à présent dans une analyse statistique, cette multiplicité elle-même nous met en mesure de délimiter les divers domaines qui pourront être bien éclairés lorsque l'enquête aura été étendue. Citons-en quelques-uns : besoins des notaires dans les diverses catégories d'emplois, les détails fournis sur les postes à pourvoir et les qualités et compétences qu'ils requièrent permettant une analyse très fine de ceux-ci; l'idée qu'ils se font des avantages de leur situation et des inconvénients qu'elle peut présenter de même que leur représentation mentale des qualités et des défauts du personnel notarial, tel que le tout est révélé par les précisions complémentaires et les exigences manifestées dans leurs annonces; la répartition des notaires demandeurs par zones géographiques, importance des localités où ils exercent, type de travail qu'ils font; renseignements sur les clercs (et autres employés) candidats quant à leurs ambitions, espoirs, craintes, instruction générale et professionnelle, âge, ancienneté dans la profession, localisation régionale, urbaine ou rurale, sexe, vision qu'ils ont d'eux-mêmes et des notaires, répartition hiérarchique du personnel des Études, intérêt pour les travaux complémentaires et nature de ceux-ci, interaction entre le volume et la nature du marché des Offices et celui du marché du personnel, passage de la cléricature à la fonction de notaire et retour éventuel à la cléricature, attrait des situations extérieures à la profession, appels faits par la société globale et diversité de ceux-ci. L'analyse sérielle permet de suivre l'évolution géographique et historique respective de ces divers éléments et les transformations en volume et en nature du « marché du travail » notarial comme de la multitude de paramètres internes et externes qu'il traduit. Tous ces renseignements sont d'autant plus précieux que si, en ce qui concerne les notaires et leur personnel, les sociologues et historiens de l'avenir pourront consulter les archives des Caisses d'assurance-maladie et de retraites (si elles subsistent) quant aux effectifs et à leur répartition par Offices, régions, sexes, âges, hiérarchie salariale, etc.), ces renseignements manquent pour les périodes antérieures à la dernière guerre, que les livres de paye n'ont souvent pas été gardés, que les registres de stage des Études et des Chambres sont extrêmement lacunaires, etc., et que la documentation ci-dessus décrite est généralement la seule facilement accessible au statisticien.

Cependant, si la valeur des dépouillements qui précèdent est essentiellement méthodologique et démonstrative, les renseignements qu'ils fournissent ne sont cependant pas tout à fait négligeables en eux-mêmes, malgré les perturbations signalées par nous qu'apporte à la comparabilité des résultats le caractère troublé des années étudiées. On se reportera à chacun des chapitres qui précèdent pour en prendre une connaissance de détail. Nous nous bornerons à signaler les variations de sens du marché du travail (pourcentage des postes à pourvoir par rapport aux offres faites par les clercs, étant respectivement pour l'avant-guerre de 60 %, pour la guerre de 62,16 %, pour les mois postérieurs à l'armistice de 32,69 %, pour 1943, année pleine d'occupation de la totalité du territoire, de 70,71 %, pour le proche après-guerre de 43,79 % et enfin pour la période immédiatement contemporaine de 69,05 %), celles de la localisation des notaires demandeurs, où le rôle de l'agglomération parisienne reste faible par rapport à la province jusqu'à l'après-guerre, où sa progression devient rapide, l'existence mais la faiblesse des besoins du notariat d'Outre-Mer, même en dehors de la période d'occupation, l'âge des clercs à la recherche d'une situation et la durée des fonctions antérieures dans la profession, assez stables dans les 5 premiers échantillons mais qui font une progression spectaculaire en 1984, probablement à mettre en rapport avec la crise économique frappant alors la profession. On mentionnera aussi, entre nombre d'autres données, pour 1939 par exemple l'importance du besoin de clercs polyvalents, le rôle du domaine successoral dans l'activité notariale, y compris celui des déclarations de succession qui est cependant un travail de nature fiscale et non spécifiquement juridique, l'appréciation du clerc liquidateur, le besoin mais le rang moins élevé du rédacteur d'actes courants, la nécessité dans certains Offices du cumul des aptitudes de comptable-taxateur et de clerc, le besoin de ne pas trop s'éloigner de sa famille ou de sa région ou au moins de facilités de communications, les possibilités de préparation des diplômes professionnels, l'importance des références et de la disponibilité. Pour fin 1939 et début 1940 on voit croître rapidement les besoins de personnel d'encadrement et de gestion des Offices en raison des effets plus graves pour la marche de ceux-ci de la mobilisation des notaires et de leurs adjoints que du personnel subalterne; à cause de la guerre aussi le fait de n'être pas mobilisable devient un argument de choix du clerc demandeur de poste. Après l'armistice les besoins de cadres se maintiennent, du fait cette fois de la captivité; la partie sud de la France joue un rôle faible sur le marché du travail tant chez les notaires demandeurs que chez les clercs offreurs; les successions sont toujours un domaine très important d'activité notariale; être démobilisé apparaît comme un élément favorable à l'embauche. En 1943 apparaît une certaine demande de clercs aux sociétés, alors que les appels spécifiques restent pour les clercs assez rares (on verra apparaître un négociateur en 1984), mais plus encore les préférences géographiques, le marché du travail est bouleversé par les captivités en Allemagne, le service du travail obligatoire, la clandestinité des jeunes, etc., de sorte qu'il est très favorable au personnel; le Midi y joue toujours un rôle très faible. La question du logement conserve son importance en 1949. En 1984 la demande de personnel non-clerc devient très forte par suite du transfert vers le travail d'exécution de toute une série d'actes plus ou moins normalisés et automatisés, du développement des machines à traitement de texte, de la complexification du travail de Caisse et de son informatisation; l'aptitude au service des machines électroniques pour le personnel de secrétariat, la connaissance du traitement informatique pour le personnel de Caisse deviennent des points importants pour l'embauche; les clercs continuent comme par le passé à se domicilier généralement au Journal, préférant que leur actuel employeur ignore leurs démarches pour chercher une autre place; la localisation géographique reste un point important du choix.

Certes, nous ne sommes qu'au début de notre recherche. Il faudra augmenter le volume de nos échantillons en vue d'une analyse statistique valable, l'étendre vers le passé, faire une étude parallèle des autres Revues notariales, dont le public n'est pas nécessairement comparable en tous points, procéder à une enquête orale par sondages dans le personnel en poste pour évaluer le pourcentage et les caractéristiques éventuellement différentes de celui qui y est entré par des voies autres que celle des petites

annonces, etc. Il nous a semblé cependant intéressant de mettre au courant sociologues, historiens et statisticiens de l'existence de cette source et de fournir les premiers éléments de son utilisation (d'autant plus que la méthode est, *mutatis mutandis*, transposable à l'étude d'autres groupes socio-professionnels); cette voie nous paraît être une de celles à ne pas négliger pour mieux pénétrer le milieu notarial, dont la connaissance est si utile à la bonne compréhension des actes qu'il élabore et dans lesquels se dépose une part si importante de la vie de l'humanité.

Ajoutons enfin que le matériel obtenu fournit de multiples éléments quantifiables utiles à l'histoire générale (par exemple, pour la période examinée ici, sur le vécu quotidien de la vie en France pendant la 2<sup>e</sup> guerre mondiale) dans les domaines socio-économique, politique, de l'évolution des mentalités, etc, qu'on ne saurait négliger.